

Cenon, le 19 juin 2019

La Gestionnaire

A

Mesdames et Messieurs les Responsables Légal

Objet : Mensualisation du paiement de la demi-pension par prélèvement automatique



Collège Jean Jaurès

32 Avenue des Quatre
Pavillons
Bp 20115
33151 CENON Cedex

Dossier suivi par :

Mme NEVEU
Gestionnaire

gest.0331885v@ac-
bordeaux.fr

05 56 86 34 20

Le collège JEAN JAURES met en place pour la rentrée scolaire 2019-2020 la mensualisation, par prélèvement automatique, pour le paiement de la demi-pension.

Sont concernés tous les élèves demi-pensionnaires boursiers au taux 1, 2 ou non boursiers (pour les boursiers de taux 3, le montant de la bourse et des aides du conseil départemental couvre intégralement les des frais de repas).

Le prélèvement mensuel sera de 50 €, avec ajustement le dernier mois de chaque trimestre (cf tableau ci-dessous) permettant d'ajuster les remises d'ordre éventuelles (absences, voyages scolaires, fêtes religieuses...)

L'autorisation de prélèvement vaut pour toute la scolarité de l'élève, de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Elle peut être annulée à tout moment par demande écrite du responsable légal. Tout incident de paiement entraînera l'annulation du prélèvement par le collège, sauf demande expresse écrite par le responsable légal.

Le document autorisant le prélèvement (mandat de prélèvement SEPA, ci-joint) doit être retourné au service de gestion dès que possible.

Le calendrier des prélèvements est le suivant :

Trimestre	Date	Montant
Trimestre 1 Septembre - Décembre	Judi 7 novembre 2019	50.00€
	Mardi 10 décembre 2019	50.00€
	Vendredi 10 janvier 2020	Ajustement
Trimestre 2 Janvier - Mars	Lundi 10 février 2020	50.00€
	Mardi 10 mars 2020	50.00€
	Judi 9 avril 2020	Ajustement
Trimestre 3 Avril - Juin	Lundi 11 mai 2020	50.00€
	Mercredi 10 juin 2020	50.00€
	Mercredi 8 juillet 2020	Ajustement

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

La Gestionnaire

Mme Neveu

DEMANDE DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE



Nom et prénom de l'élève : Classe :

Vous souhaitez régler la demi-pension par prélèvement automatique ?

OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Compléter ce document (<u>Recto + Verso</u>) et coller un RIB ci-dessous.	

NOM et prénom du responsable financier + lien avec l'élève :

.....

Adresse du responsable financier :

☎ M@il (obligatoire):

**MERCI DE COLLER
UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
DU RESPONSABLE FINANCIER
(Format IBAN BIC)**

Nom de la banque :

Adresse de l'agence bancaire :

CP : Ville :

L'inscription au prélèvement automatique est valable pour l'ensemble de la scolarité de votre enfant par reconduction
expresse à chaque année scolaire.

Toute demande d'annulation doit être notifiée à l'établissement scolaire par courrier.



